



Que faire contre "pages gold" ?

Par **ZABETTE**, le **24/09/2008** à **10:20**

Bonjour,rrnJe rallonge la liste des personnes qui se sont fait avoir par les pages gold.rnFaut-il porter plainte, il n'arrête pas de relancer par téléphone.rnCette personne m'a menacé que si je ne payais pas c'est le procureur qui s'en chargerai. rnPar contre la personne que j'ai eu au téléphone lors de cette souscription m'a dit que c'etait 826€ mais que j'avais une remise correspondant à ce montant sur la durée de 24 mois et que ce n'était payant que si l'on mettait un logo.rnDonc que c'était gratuit au final pendant cette durée.rnA part le fax pas très lisible, je n'ai pas d'autre document, alors que j'avais demandé de m'envoyer les CGV car je n'arrivais pas à les lire.rnMerci d'avance pour vos réponses, il avait l'air très menaçant.rnzabette